

BRÈVES SECTORIELLES

Pays-Bas

Une publication du SER de La Haye
Semaine du 3 janvier 2024

Le chiffre du mois

LE CHIFFRE A RETENIR

4,7 GW

Capacité installée d'énergie
éolienne offshore aux Pays-Bas
à fin 2023.

Ces 4,7 GW d'énergie éolienne offshore représentent environ 16 % de la consommation totale d'électricité actuelle du pays. L'objectif de 4,5 GW convenu en 2013 pour 2023 est ainsi dépassé, grâce à la mise en service complète du parc éolien *Hollandse Kust Zuid* (1,5 GW), inauguré le 29/9/23, et à celle du parc *Hollandse Kust Noord* (759 MW) le 20/12/23. Les Pays-Bas ont un objectif d'avoir 21 GW de capacité installée en 2030, 35 GW en 2035 et 70 GW en 2050.

Sommaire

- 1 – Le nombre de vols à l'aéroport de Schiphol ne sera pas plafonné durant la saison d'été 2024.
- 2 – La ligne Eurostar d'Amsterdam à Londres sera interrompue de juin à décembre 2024.
- 3 – Participation des Pays-Bas à la COP 28.
- 4 – Après un record d'activité en 2022, la demande de panneaux photovoltaïques (PV) est en forte baisse en 2023 en raison de nombreuses incertitudes.

5 – La consommation d'énergie par habitant est en baisse aux Pays-Bas.

6 – Les deux dispositifs de rachat d'exploitations agricoles lancés en juillet 2023 rencontrent un certain succès.

7 – Le parc éolien offshore *Hollandse Kust Noord* a été mis en service.

8 – Les géants industriels ASML et NXP reçoivent une importante subvention pour la recherche sur la 6G et la fabrication de puces.

9 – Le français Christophe Fouquet est nommé nouveau PDG d'ASML.

10 – L'usine d'engrais Yara Sluiskil devient la première entreprise au monde à exporter du CO₂.

11 – La Commission européenne a approuvé une aide gouvernementale de 70 M€ pour les innovations néerlandaises en matière de *cloud*.

12 – Des accords sont conclus avec Air Liquide pour la réduction des émissions de CO₂.

1 – Le nombre de vols à l'aéroport de Schiphol ne sera pas plafonné durant la saison d'été 2024.

Le gouvernement néerlandais a annoncé en juin 2022 viser dès novembre 2023 un plafonnement à 460 000 mouvements par an du trafic aérien de l'aéroport d'Amsterdam-Schiphol avant une restriction accrue l'année suivante. Cette décision, prise pour limiter les impacts sonores de l'infrastructure sans avoir recours à l'approche dite équilibrée imposée par le cadre international. Le secteur aérien (compagnies aériennes et coupoles IATA et A4A), par une procédure judiciaire marquée par une victoire pour le secteur renversée par un appel fructueux du gouvernement, a obtenu, sinon une annulation, du moins un report de fait de ce plafonnement à avril 2024.

Toutefois, sous la pression des États-Unis et de l'UE, le gouvernement a annoncé le 14/11/23 la suspension du plan de plafonnement de Schiphol à 460 000 vols/an pour la saison d'été 2024 (avril-octobre 2024). Cette annonce fait suite à une réunion organisée la veille, le 13/11/23, à Bruxelles, entre le gouvernement néerlandais, la Commission européenne et le département américain des Transports dans un contexte de fortes tensions. Le département américain des Transports a en effet annoncé le 3/11/23 avoir approuvé les plaintes de JetBlue et d'Airlines for America (A4A) (Reuters) contre les mesures de plafonnement, le jugeant injuste, discriminatoire et anticoncurrentiel pour les compagnies aériennes et menaçant KLM de représailles aux États-Unis. Pour rappel, JetBlue avait demandé fin septembre au gouvernement américain de riposter au plafonnement de Schiphol en imposant des règles plus strictes à KLM, notamment une exigence de dépôt de calendrier. Dans une lettre en date du 24/10/23, JetBlue souhaitait même voir retirer les créneaux de KLM à l'aéroport de New York JFK comme représailles dans le cas où elle se verrait retirer ses créneaux à Schiphol, ce qui s'est confirmé lors de l'attribution des créneaux par l'ACN (Airport Coordination Netherlands) le 2/11/23. De son côté, la Commission européenne reproche aux Pays-Bas de ne pas avoir respecté le droit européen.

Cette suspension signifie un retour temporaire (mais inopérant) à un plafond à 500 000 vols par an. Le 21/12/23, l'aéroport de Schiphol a annoncé accorder 293 000 créneaux pour la saison d'été 2024 (soit le même nombre que pour la saison d'été 2023), correspondant à 483 000 vols sur l'année civile 2024. Cela représente 13 000 vols en plus pour la saison d'été 2024 (avril-octobre 2024) par rapport à la précédente attribution de créneaux (qui correspondait à un plafonnement à 460 000 vols/an) et 50 000 vols en plus sur l'année civile (à comparer aux 433 000 vols qui ont effectivement eu lieu en 2023). L'aéroport précise toutefois que cette croissance ne peut se réaliser qu'à condition que le nombre de vols soit réduit durant les pics d'activité (notamment le matin) pour éviter de trop longues files d'attente. Schiphol est en effet encore confronté à des difficultés techniques et de pénuries de personnel (contrôle aérien, douane, police militaire).

2 – La ligne Eurostar d'Amsterdam à Londres sera interrompue de juin à décembre 2024.

En raison de travaux de rénovation dans la gare centrale d'Amsterdam qui touchent le terminal d'embarquement d'Eurostar (où se déroulent les formalités douanières et de sécurité), l'organisme public chargé de la gestion de l'infrastructure ferroviaire nationale ProRail avait indiqué à Eurostar que sa liaison entre Amsterdam et Londres devrait être interrompue pendant 11 mois, de juin 2024 à mai 2025.

Eurostar devra finalement interrompre sa ligne Amsterdam-Londres durant 6 mois, de juin à décembre 2024. La liaison Londres-Amsterdam pourra se maintenir, les contrôles douaniers s'effectuant à Londres.

Cela implique pour Eurostar un accueil des passagers à Bruxelles (car la gare de Rotterdam n'offre pas de capacités d'accueil suffisantes), les trains circulant à vide d'Amsterdam à Bruxelles. L'offre définitive de transport par Eurostar pendant la période des travaux sera prochainement publiée.

Le ministère de l'Infrastructure et de la Gestion de l'Eau (I&W), ProRail et NS ont toutefois décidé d'accélérer la livraison du nouveau terminal afin qu'il puisse embarquer 400 passagers dès le début de l'année 2025, contre 250 pour le terminal actuel. La capacité passera à 650 dans le courant de l'année 2025.

3 – Participation des Pays-Bas à la COP 28.

Les Pays-Bas étaient représentés à la COP 28 par une délégation menée par 7 ministres (démissionnaires). La participation néerlandaise s'est distinguée par les éléments suivants :

- Le Premier Ministre M. Rutte a promis 15 M€ pour le fonds d'indemnisation des dommages climatiques.
- Les Pays-Bas soutiennent l'objectif de triplement de la production d'EnR d'ici 2030.
- Avec 21 autres pays, les Pays-Bas ont appelé à un triplement de la capacité nucléaire d'ici 2050.
- Ils ont lancé une coalition internationale pour éliminer progressivement les subventions aux énergies fossiles. Les pays membres de la coalition sont les Pays-Bas, l'Autriche, la Belgique, l'Irlande, l'Espagne, la Finlande, Antigua-et-Barbuda, le

Canada, la France, le Danemark, le Costa Rica et le Luxembourg. Le gouvernement néerlandais indique qu'une élimination des subventions aux énergies fossiles nécessite une coopération internationale, précisant qu'environ la moitié de tous les avantages liés aux énergies fossiles (soit environ 20 Mds€) sont liés à des accords internationaux. Cette coalition s'articule autour de 3 piliers : transparence (et meilleure connaissance des subventions accordées par chaque pays) ; accords internationaux ; mesures nationales (par un dialogue international pour partager les connaissances, élaborer des stratégies nationales pour éliminer progressivement les avantages des énergies fossiles et s'efforcer de mener une action commune pour minimiser les fuites de carbone).

- Ils font partie d'un groupe de pays européens (avec l'Allemagne, l'Espagne, la France, la Finlande et l'Autriche) qui souhaite améliorer l'intégrité du marché volontaire du carbone en proposant plusieurs recommandations communes.

« Les subventions aux énergies fossiles n'ont pas leur place dans une économie propre et doivent être progressivement supprimées. C'est pourquoi, aux Pays-Bas, quelque 4,8 milliards d'euros de subventions ont déjà été supprimés. Dans le même temps, nous constatons que la moitié des subventions sont bloquées dans des accords internationaux, et nous devons donc collaborer avec d'autres pays. C'est pourquoi nous sommes heureux de lancer aujourd'hui une coalition internationale pour réduire ensemble les subventions aux énergies fossiles. Nous y parviendrons en instaurant la transparence, en abordant les accords internationaux et en coopérant aux réductions progressives au niveau national. »

Rob Jetten, Ministre de l'Énergie et du Climat, [communiqué](#) en date du 9/12/23

4 – Après un record d'activité en 2022, la demande de panneaux photovoltaïques (PV) est en forte baisse en 2023 en raison de nombreuses incertitudes.

Après des années très fastes et un record au S1 2023, les entreprises d'installation de panneaux PV constatent une « baisse significative » de la demande depuis l'été et voient leur chiffre d'affaires décliner rapidement ; au moins 25 d'entre elles ont fait faillite en 2023. Cette baisse après une période de grande croissance s'explique par des prix de l'électricité plus bas qu'en 2022 et par 2 incertitudes majeures sur : (i) la potentielle suppression du système de compensation (approuvée par la Chambre basse début 2023 mais pas par le Sénat), ce système permettant aux propriétaires de PV de « vendre » au réseau l'électricité solaire au même prix qu'ils l'achètent ; (ii) la congestion du réseau qui implique que les PV ne fonctionnent plus si la tension sur le réseau devient trop élevée.

En outre, les particuliers qui ont des PV voient leur contrat d'énergie augmenter (jusqu'à 270 € de plus par an selon le site de comparaison [Keuze.nl](#)), frais jugés nécessaires par les fournisseurs d'énergie pour

financer le système de compensation. En août 2023, le fournisseur Vandebron a ainsi été le premier à annoncer facturer des frais supplémentaires aux clients qui fournissent beaucoup d'énergie dans le réseau. Certains fournisseurs ne veulent plus du tout de clients équipés de PV.

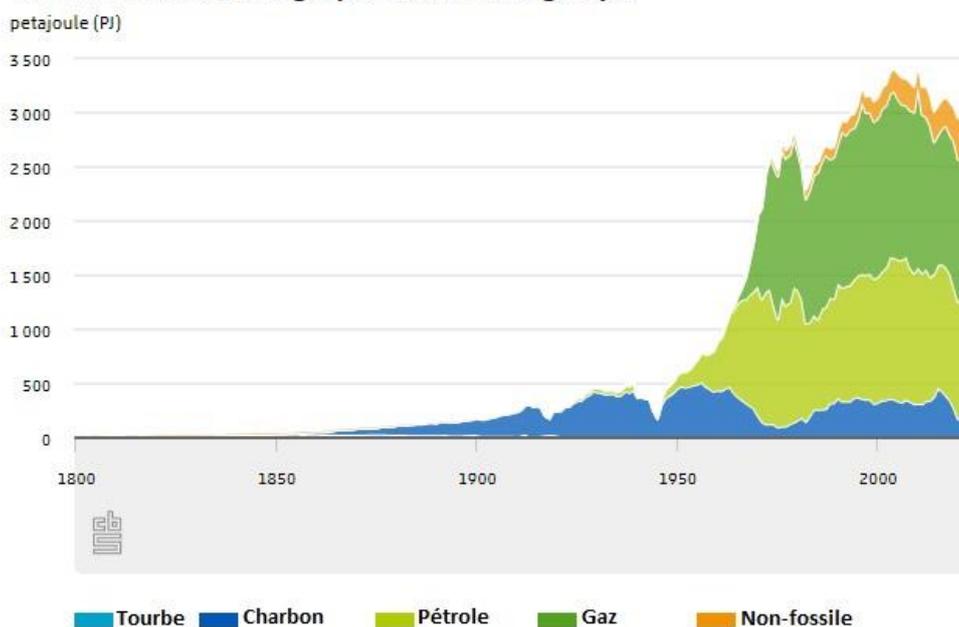
En conséquence, les prix des PV, ainsi que les délais de livraison sont en diminution. La période d'amortissement (auparavant estimée à 8 ans) est également descendue à 6 ans, d'après l'organisation Milieu Centraal.

Beaucoup de grands projets d'installation de panneaux photovoltaïques ont également été annulés en raison de la saturation du réseau électrique et de la forte augmentation des coûts des matériaux et des coûts de financement.

5 – La consommation d'énergie par habitant est en baisse aux Pays-Bas.

En 2022, la consommation d'énergie par habitant aux Pays-Bas a baissé de 11% pour s'établir à 154 GJ (contre 173 GJ en 2021), soit à peu près au niveau de 1970, principalement en raison de la baisse de la consommation de gaz naturel. La consommation d'énergie par habitant a été la plus élevée entre 1995 et 2010 et est en baisse depuis 2013. En 2022, 77 % de l'énergie consommée aux Pays-Bas provenait de l'étranger (proportion inégalée depuis 1906), à cause d'importations croissantes de gaz et de la fermeture progressive du champ gazier de Groningue ([CBS](#)).

Consommation d'énergie par vecteur énergétique



6 – Les deux dispositifs de rachat d'exploitations agricoles lancés en juillet 2023 rencontrent un certain succès.

Le gouvernement a lancé en juillet 2023 2 programmes de rachat d'exploitation.

Un programme dédié aux « grands émetteurs », ouvert jusqu'en avril 2024, est réservé aux quelque 3 000 exploitations agricoles qui émettent 2 500 mol ou plus de composés azotés, dans un rayon de 25 kilomètres autour d'une zone Natura 2000 hébergeant un

écosystème vulnérable. Il prévoit la désignation par l'État d'un chargé d'affaire qui accompagnera l'exploitant dans la recherche de solutions techniques visant à réduire de 85 % des émissions de composés azotés ; alternativement, il peut choisir de faire racheter son exploitation à hauteur de 120% de sa valeur. Un **deuxième programme**, ouvert jusqu'à fin novembre 2023, offre aux 8 000 exploitations d'élevage (bovin, porcin ou volaille) non éligibles au programme dédié aux « grands émetteurs » une offre de rachat à hauteur de 100% de leur valeur. À noter également que le gouvernement entendait, avant sa démission en juillet 2023, mettre en place un troisième programme dédié aux autres émetteurs de composés azotés (industrie), imposant une réduction des émissions autorisées au droit de zones naturelles protégées.

Au 20/12/23, les dispositifs de rachat d'exploitations ont attiré 1 240 agriculteurs dont 458 sur les 3 000 exploitations concernées par le rachat à 120%. Près de la moitié des demandes proviennent d'éleveurs de porcs. Le reste se divise notamment entre exploitations laitières, exploitations avicoles et éleveurs de veaux. Cependant, une étude réalisée à la demande du journal [NOS](#) pointe le fait que le rachat des 3 000 plus grosses exploitations ne conduira qu'à une baisse de 2,5% des émissions nationales de composés azotés, leur contribution aux émissions totales d'azote étant très modeste.

En raison d'un engouement inattendu, le gouvernement a annoncé le 20/12/23 souhaiter allouer 1,5 Md€ supplémentaires à ces dispositifs de rachat (soit un doublement du budget existant), dont 850 M€ pour le dispositif dédié aux « grands émetteurs ». Il n'est toutefois pas certain que tous les agriculteurs inscrits arrêtent réellement leur activité et partant que ce financement supplémentaire soit nécessaire.

7 – Le parc éolien offshore *Hollandse Kust Noord* a été mis en service.

Le parc éolien *Hollandse Kust Noord* (capacité de 759 MW opérée par Crosswind, un partenariat entre Shell et Eneco) est entré en service le 20/12/23. Les Pays-Bas comptent désormais un total de 4,7 GW d'énergie éolienne offshore, ce qui représente environ 16 % de la consommation totale d'électricité actuelle du pays. Avec l'inauguration le 29/9/23 du parc *Hollandse Kust Zuid* (1,5 GW), l'objectif de 4,5 GW convenu en 2013 pour 2023 a été atteint. Les Pays-Bas ont un objectif de 21 GW installés en 2030, 35 GW en 2035 et 70 GW en 2050.

« La mer du Nord devient le fournisseur d'électricité verte de l'Europe et un élément indispensable du système énergétique durable de l'avenir. Ces dernières années, les Pays-Bas ont fait de grands progrès grâce à des innovations techniques et axées sur la nature, les coûts ont baissé et nous sommes devenus de plus en plus efficaces. Nous pouvons en être fiers. Je me réjouis également que nous puissions maintenant franchir une étape importante en lançant le plus grand appel d'offres néerlandais à ce jour. »

Les prochains appels d'offres pour l'éolien offshore seront ouverts fin février 2024 pour les parcelles Alpha et Beta du parc éolien d'IJmuiden Ver (4 GW, soit la plus grande zone d'énergie éolienne des Pays-Bas), avec une mise en service prévue en 2029 et 2030. Les parcs éoliens seront situés à plus de 60 km des côtes néerlandaises, près d'IJmuiden.



Feuille de route néerlandaise pour l'énergie éolienne en mer 2023

8 – Les géants industriels ASML et NXP reçoivent une importante subvention pour la recherche sur la 6G et la fabrication de puces.

Le gouvernement néerlandais octroie une subvention de 230 M€ pour la recherche de technologies innovantes dans les domaines du radar, de la 6G et de la fabrication de puces, qui est destinée à trois industriels néerlandais actifs dans le domaine des semi-conducteurs : les géants ASML et NXP ainsi que l'entreprise Nearfield Instruments (une société spin-off de l'institut de science appliquée TNO). Cette subvention s'inscrit dans le cadre d'un Projet important d'Intérêt européen commun (PIIEC) et devrait permettre d'obtenir des fonds privés supplémentaires.

La subvention reçue par NXP est destinée au financement de deux projets visant le développement de nouvelles puces pour les applications 6G (voitures autonomes, transition énergétique...) et d'une puce radar.

ASML utilisera la subvention pour mettre à disposition de ses partenaires européens une machine de production de puces de « nouvelle génération » qui permet de fabriquer des puces plus petites, dotées de plus de fonctions et utilisant moins de matériaux et d'énergie.

Pour Nearfield Instruments, la subvention est destinée à l'amélioration des équipements de mesure des puces.

9 – Le Français Christophe Fouquet est nommé nouveau PDG d'ASML.

Actuellement vice-président et directeur général de l'entreprise, Christophe Fouquet succéderait à l'actuel président Peter Wennink qui prend sa retraite. Nils Andersen, président du conseil de surveillance chez ASML, a justifié ce choix en disant que Fouquet est un « leader très expérimenté qui possède une connaissance approfondie de la technologie d'ASML et de l'écosystème de l'industrie des semi-conducteurs (...) et qui possède les qualités de leadership et la culture nécessaire ». Fouquet travaille pour ASML depuis une quinzaine d'années et occupera son nouveau poste à partir du 24 avril 2024.

ASML compte 42 500 employés et sa capitalisation boursière a atteint un montant de 255 Md€ sous la direction de Wennink.

10 – L'usine d'engrais Yara Sluiskil devient la première entreprise au monde à exporter du CO₂.

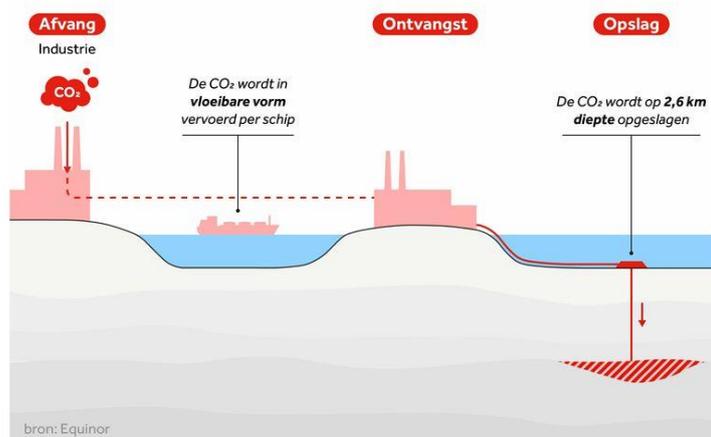
Fin novembre 2022, l'usine d'engrais synthétiques Yara, située à Sluiskil dans la province néerlandaise Zélande, et Northern Lights (projet de stockage de CO₂ des entreprises Shell, Total Energies et Equinor) avaient déjà signé le premier accord commercial au monde pour le transport et le stockage transfrontaliers de CO₂. Le 21 novembre 2023, Yara a conclu des accords avec le Ministère de l'Économie et du Climat pour faciliter l'expédition du CO₂ à l'étranger. D'ici 2026, 800 000 tonnes doivent être capturées et transportées en Norvège, où le CO₂ sera stocké sous la mer du Nord. Au total, l'usine d'engrais souhaite réduire ses émissions de CO₂ de 1,5 M de tonnes d'ici 2030, contre 3,2 M de tonnes en 2020.

Les navires transportant du CO₂ liquide devront traverser la mer du Nord via le canal Gand-Terneuzen et l'Escaut occidental en 2026. Au nord-ouest de la ville norvégienne de Bergen, à Øygarden, se trouvent les installations du projet de stockage de CO₂ Northern Lights. Le CO₂ est ensuite pompé sous la mer du Nord via un pipeline d'une centaine de km, puis stocké à une profondeur de 2,6 km.

Il s'agit d'un investissement de 194 M€ dans l'usine de Sluiskil, pour lequel 30 M€ seront subventionnés.

Yara est l'une des grandes entreprises industrielles avec lesquelles la Ministre de l'Économie et du Climat démissionnaire, Micky Adriaansens, a conclu des accords individuels (« accord sur mesure ») sur la réduction des émissions de CO₂.

CO₂-opslagproject in Noorwegen



11 – La Commission européenne a approuvé une aide gouvernementale de 70 M€ pour les innovations néerlandaises en matière de cloud.

Dans le cadre du PIIEC *Next Generation Cloud Infrastructure and Services (CIS)*, la Commission européenne a approuvé plusieurs initiatives émanant de 13 entreprises et institutions de la connaissance néerlandaises qui visent le développement de nouvelles solutions innovantes d'informatique dématérialisée pour les entreprises (industrielles). Le gouvernement lui-même contribue à hauteur de 70 M€ au développement de ces innovations.

Les entrepreneurs et chercheurs néerlandais, dont Leaseweb Global, l'institut de science appliquée TNO, AMS-IX et Asperitas, concentrent également leurs innovations sur des aspects tels que la durabilité, la cybersécurité et la flexibilité des nouveaux services et infrastructures dans le cloud, comme les centres de données décentralisés.

12 – Des accords sont conclus avec Air Liquide pour la réduction des émissions de CO₂.

La société française Air Liquide et le gouvernement néerlandais ont franchi une première étape dans le cadre de la conclusion des accords individualisés (« accord sur mesure ») visant la transition durable de l'entreprise, sous forme d'un document de principes non contraignants (*expression of principles; EoP*) qui définit les objectifs et les conditions de réussite spécifiques et qui a été signé le 21 décembre 2023 par le Ministère de l'Économie et du Climat, la province d'Hollande méridionale et Air Liquide Netherlands. L'entreprise, leader sur le marché des gaz, des technologies et des services pour l'industrie et la santé, a fixé plusieurs objectifs de développement durable pour les Pays-Bas, notamment la réduction des émissions de CO₂, la réduction des émissions d'azote et le développement du marché de l'hydrogène.

Air Liquide vise à réduire ses émissions annuelles de CO₂ de 1,05 mégatonne d'ici 2030. En outre, Air Liquide vise à réduire de près de moitié les émissions liées à la production d'électricité d'ici 2030 et s'engage à réduire les émissions d'azote de 38 % ou plus par rapport à 2019. Les plans de l'entreprise visent principalement à rendre plus durables ses sites de production à Rozenburg, Bergen-op-Zoom et Pernis. Air Liquide souhaite y parvenir en convertissant ou en remplaçant des composants de l'usine, et en stockant le CO₂ (*Carbon Capture Storage; CCS*). Des recherches sont également menées sur les sites susmentionnés afin d'améliorer les aspects environnementaux tels que la qualité de l'air, du sol et de l'eau. Air Liquide souhaite également minimiser les émissions de substances dans l'air, l'eau et le sol afin qu'elles se situent au niveau le plus bas des normes légales.

Air Liquide a par ailleurs l'ambition de réaliser deux projets de production d'hydrogène renouvelable à grande échelle. L'entreprise contribue à rendre le secteur des transports aux Pays-Bas plus durable en construisant des stations de remplissage d'hydrogène et en fournissant de l'hydrogène. Des projets similaires sont en cours dans le secteur de la navigation intérieure où Air Liquide a développé un concept pour convertir les barges existantes à l'hydrogène.

Récemment, le premier navire fluvial fonctionnant à l'hydrogène, le « H2 Barge 1 » de Future Proof Shipping, a été mis en service.

Cette signature est une étape importante vers un accord contraignant sur mesure entre le gouvernement et Air Liquide. Dans la phase suivante, le gouvernement examinera avec l'entreprise les obstacles qui empêchent Air Liquide de devenir plus durable et la manière dont le gouvernement peut jouer un rôle pour les éliminer ; par exemple, en explorant les possibilités de faciliter un marché européen du CCS, en accélérant les processus d'autorisation et en explorant les cadres de subvention essentiels à la mise en œuvre réussie des projets de transition.

Les projets de développement durable d'Air Liquide seront transformés en projets concrets. Ces projets seront évalués par un comité consultatif indépendant, après quoi ils feront l'objet d'une déclaration d'intention commune (*letter of intention* ; *LOI*) qui détermine les étapes pour atteindre les objectifs sous forme d'obligations d'effort. Enfin, les accords seront établis de manière contraignante.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations :

www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

Responsable de la publication : Service économique régional de La Haye
aude.robin-mitreviski@dgtresor.gouv.fr ; benoit.lemonnier@dgtresor.gouv.fr

Rédaction : SER de La Haye

Abonnez-vous : lahaye@dgtresor.gouv.fr